

Principe de précaution

FRANÇOIS DE VARGAS, LAUSANNE

M. Michel de Rougemont qui avait écrit un article virulent (LT du 20.10.2015) contre la «tentative doctrinale et absolutiste» de ceux qui proposent de réduire la consommation d'énergie et d'autres mesures contre le réchauffement climatique, récidive dans une lettre de lecteur du mardi 26 octobre. Certes, il a le droit de ne pas partager l'avis de la grande majorité des scientifiques sur les causes du réchauffement climatique, mais il n'a pas le droit d'accuser d'autoritarisme ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. Il serait, à le lire, l'un des seuls à avoir des jugements libres de tout dogmatisme.

Mais il méconnaît totalement le principe de précaution. A supposer même qu'on ne soit pas sûr que les activités humaines soient responsables du réchauffement climatique, quand on connaît la gravité de ce que ce réchauffement va faire supporter à l'humanité, le principe de précaution exige de contrôler ces activités. De même, je ne suis pas sûr de tomber malade, mais comme le risque de tomber malade me coûterait fort cher, je prends une assurance maladie; le risque qu'il tombe une avalanche à tel endroit oblige à y construire un paravalanche, etc.

On ne peut donc pas déduire de ses doutes sur les causes du réchauffement qu'il faut renoncer à limiter les activités qui pourraient y contribuer.

Climato-agnostique

FRANÇOIS DE MONTMOLLIN, SAINT-BLAISE (NE)

Concernant l'article de M. Michel de Rougemont (LT du 20.10.2015): d'accord sur toute la ligne. Pire encore, je serais plutôt agnostique sur le problème du changement climatique qu'hérétique. N'oublions pas qu'il y a seulement 100000 ans, il y avait 600 m de glace au-dessus du Plateau suisse! Faut-il incriminer les mammoths pour leurs dégagements de gaz à effet de serre? On serait bien au frais là au fond et sans ces maudits problèmes de migration. Ah! Si les soi-disant scientifiques et les chefs d'Etat étaient au moins allés à l'école primaire.